

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA HAUTE-SAVOIE**

Séance du 9 janvier 2012 à 16 h 30

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE CHALLONGES

Vu le projet arrêté du PLU de la commune de CHALLONGES,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDCEA,

Considérant que le projet de PLU prévoit l'urbanisation de 32,1 ha, dont 29 ha classés en zone urbaine et 3,1 ha classés en zones à urbaniser,

Considérant que les zones à urbaniser comportent 3 secteurs, situés à proximité du chef lieu, sur lesquels seront réalisées des opérations d'ensemble comprenant une typologie de bâti différencié, traduisant un souci de gestion économe de l'espace,

Considérant que cette ouverture à l'urbanisation impacte faiblement l'activité agricole, et qu'aucun siège d'exploitation n'est concerné par le projet d'extension de l'urbanisation,

A l'unanimité des membres présents, la CDCEA émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de CHALLONGES, au regard de la préservation des espaces agricoles.

Le directeur départemental des Territoires


Thierry ALEXANDRE